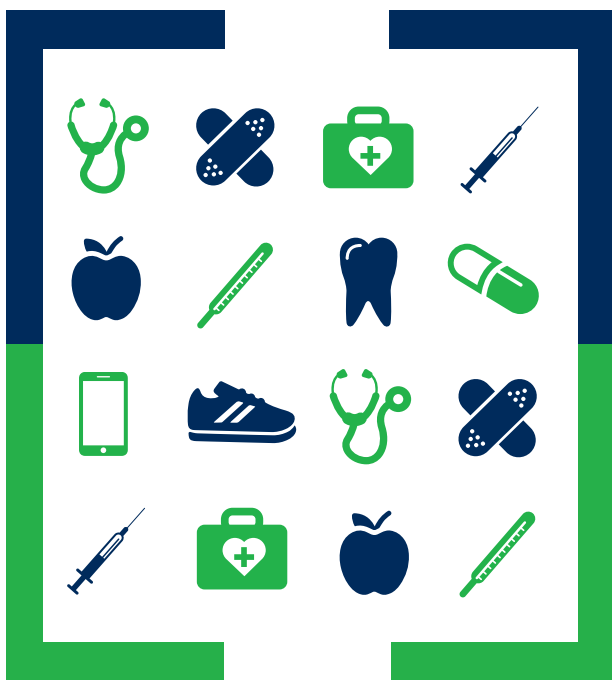


SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ



Académie d'Amiens
2024-2025

LE SERVICE SANITAIRE, C'EST QUOI ?

Le **service sanitaire des étudiants en santé (SSES)** est un dispositif obligatoire, mis en place en 2018 et intégré à la formation des étudiants en santé. Il s'inscrit dans la stratégie nationale de santé et son axe préventif et est piloté, à l'échelle régionale, par l'ARS Hauts-de-France et le Recteur de la région académique. Le service sanitaire consiste en la réalisation d'une **action concrète de prévention primaire et de promotion de la santé** à destination d'un public cible au sein d'une structure volontaire pour accueillir en stage un groupe d'étudiants. Composés de 4 à 6 étudiants, ces groupes sont idéalement pluriprofessionnels, afin de favoriser les échanges interdisciplinaires.

Sont concernés par le dispositif les étudiants en :

- 2^e année de soins infirmiers et de kinésithérapie
- 3^e année de médecine
- 4^e année de maïeutique et d'odontologie
- 5^e année de pharmacie

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Le service sanitaire participe à **mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé**. Ses objectifs sont multiples :

- Répondre aux enjeux de santé publique et promouvoir des comportements favorables à la santé à travers la formation des étudiants concernés.
- Initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics.
- Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers et principalement ceux identifiés comme prioritaires.
- Développer l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

ORGANISATION DU

Au sein de l'Académie d'Amiens, le SSES est **coordonné avec l'ensemble des établissements de formation concernés** (IFSI, école de kiné et sages-femmes, UFR de médecine, d'odontologie et pharmacie). Les étudiants en stage interviennent sur le territoire de l'ex-Picardie et du Montreuillois.

Le service sanitaire se déroule sur l'ensemble des lundis de l'année universitaire et se divise en 3 temps :

- Un temps de formation théorique dispensé au 1er semestre par les établissements de formation permettant aux étudiants d'acquérir compétences et connaissances de base pour intervenir auprès du public cible.
- Un temps d'intervention au 2e semestre sur le terrain de stage, encadré par un professionnel de la structure et basé sur une des thématiques de prévention du service sanitaire.
- Enfin, un temps d'évaluation permettant d'échanger sur cette expérience avec les référents pédagogiques.

Les étudiants sont présents sur leur terrain de stage durant **10 lundis entre janvier et avril** (*hors vacances scolaires*).



ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS DURANT LEUR STAGE

Les étudiants effectuent leur service sanitaire dans le cadre de leur formation et ne peuvent donc se substituer à des professionnels de santé et de la prévention. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur une ou plusieurs personnes pour mener à bien leur projet, appelées « **référénts de proximité** » et présentes les jours d'intervention des étudiants, c'est à dire les lundis.

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ?

L'action mise en place par les étudiants doit se baser sur une thématique de prévention abordée dans le cadre du SSES, à déterminer parmi :

- L'activité physique et sportive
- L'alimentation
- Les addictions (alcool, tabac, drogues)
- Les écrans
- L'éducation à la sexualité, la santé sexuelle
- L'hygiène bucco dentaire, du corps, des mains
- La promotion de la santé mentale
- Le sommeil
- La vaccination, les maladies infectieuses
- *Toute autre thématique validée par la commission de coordination académique*

QUEL TYPE D'ÉTABLISSEMENT POUR ACCUEILLIR LES ÉTUDIANTS ?

- Établissements scolaires de l'Éducation Nationale (1^{er} et 2^e degré)
- Offreurs de soins et structures de prévention (MSP, PMI, CSAPA, Maisons sport santé, Services de santé publique, Services universitaires de santé étudiante...)
- Entreprises, notamment les services de santé au travail
- Établissements sanitaires et médico-sociaux
- CPTS, Missions locales, Maisons des ados
- Associations de prévention en santé
- ...

QUELS INTÉRÊTS POUR UN ÉTABLISSEMENT ?

- Initier, développer ou valoriser des projets en prévention et promotion de la santé.
- Participer à l'appropriation par votre public de comportements favorables à la santé grâce à des actions d'éducation à la santé.
- Promouvoir et renforcer l'attractivité de votre territoire et de votre structure auprès de futurs professionnels de santé.
- Communiquer sur les problématiques d'inégalités sociales de santé qui caractérisent votre public et votre territoire.
- ...

QUELS ENGAGEMENTS POUR LA STRUCTURE DE STAGE ?

- Accompagner et encadrer les étudiants dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet, participer à son évaluation et se rendre disponible pour répondre à leurs questions.
- Mettre à disposition des étudiants un espace de travail.
- Fournir aux étudiants tout élément et ressource utile sur la structure d'accueil ou le public cible de l'action leur permettant d'établir un diagnostic (ex : projet de santé, données épidémiologiques...)
- Informer l'établissement de formation des étudiants de toute éventuelle absence lors d'une journée de stage.



Pour plus de renseignements, ou si vous souhaitez accueillir un groupe d'étudiants à la rentrée prochaine, n'hésitez pas à vous rapprocher de la coordination à l'adresse suivante :

servicesanitaire@u-picardie.fr

